

CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF AVEC OU SANS DÉBUT D'ACTIVITÉ

Pièces justificatives

POUR LE(S) GÉRANT(S) ET LES ASSOCIÉS, PERSONNES PHYSIQUES¹

- 1 original de la déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation.

Gérant(s) et associés de nationalité française

- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité.

Gérant(s) et associés de nationalité étrangère résidant en France

- **Pour les ressortissants de l'Union européenne, de l'Islande, de la Norvège, du Liechtenstein, de la Suisse, d'Andorre, de Monaco et de Saint-Marin**

- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité².

- **Pour les autres ressortissants**

- 1 copie recto-verso d'un titre de séjour ou 1 copie du récépissé de demande d'un titre de séjour, en cours de validité permettant l'exercice d'une activité commerciale³.

Gérant(s) et associés de nationalité étrangère non résidant en France

- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité⁴.

¹ En cas de présence d'une personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la société (fondé de pouvoir), il faut fournir les mêmes pièces que le gérant.

² Le cas échéant, accompagnée d'une traduction libre certifiée conforme par le titulaire de la pièce.

³ Les titres de séjour qui permettent l'exercice d'une activité commerciale portent les mentions « entrepreneur/ profession libérale », « vie privée et familiale », « compétence et talent » et « passeport talent » mais, dans ce dernier cas, uniquement lorsque la mention est délivrée sur le fondement du 5°, 6°, 7°, 8° ou 10° de l'article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

⁴ Le cas échéant, accompagnée d'une traduction libre certifiée conforme par le titulaire de la pièce.

POUR LE(S) GÉRANT(S) ET LES ASSOCIÉS, PERSONNE(S) MORALE(S)

Gérant(s) ou associé(s) personne(s) morale(s) inscrite(s) au RCS ou sur un registre public étranger

- Pour la personne morale immatriculée au RCS, 1 extrait K-bis original de moins de 3 mois.
- Pour la personne morale immatriculée sur un registre public étranger, 1 original du titre d'existence de la personne et, éventuellement, une traduction en langue française.

Gérant(s) ou associé(s) personne(s) morale(s) non inscrite(s) au RCS ou sur un registre public étranger

- 1 copie d'un titre établissant l'existence de la personne morale (copie certifiée conforme par le représentant légal des statuts, extrait du Journal officiel...) et, éventuellement, une traduction en langue française.
- Pour le représentant légal de la personne morale gérante non inscrite aux RCS, ajouter la ou les pièces requises pour les dirigeants personnes physiques.

POUR L'ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ÉTABLISSEMENT

En cas de création de l'activité ou en cas de constitution sans activité

- 1 copie du justificatif du local commercial (bail commercial, acte de sous-location, acte de cession de droit au bail portant mention de l'enregistrement auprès des impôts...).

OU

1 copie du contrat de domiciliation dans une entreprise de domiciliation agréée par la Préfecture.

OU

1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom du gérant (facture EDF, quittance de loyer, taxe foncière ou d'habitation...) ou, si le gérant est hébergé, 1 attestation originale d'hébergement + 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui héberge + 1 copie de la pièce d'identité de la personne qui héberge

OU

En cas de constitution sans activité à la suite d'une promesse d'achat de fonds de commerce ou une promesse de cession de droit au bail : 1 attestation de mise à disposition signée par le propriétaire des murs.

En cas d'achat ou d'apport d'un fonds de commerce

- 1 copie de l'acte d'achat ou d'apport portant mention de l'enregistrements auprès des impôts **et**, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.
- 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.
- Si un avis a été publié au BODACC, 1 copie de l'avis ou de la facture.

En cas de location-gérance ou gérance-mandat d'un fonds de commerce

- 1 copie du contrat de location-gérance ou de gérance-mandat portant mention de l'enregistrement auprès des impôts si le contrat est à durée indéterminée **et**, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.
- 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.

POUR LA SOCIÉTÉ

- 1 original des statuts paraphés, datés et signés par le(s) associé(s).
- 1 copie de l'acte de nomination du ou des gérant(s) certifiée conforme par lui-même, sauf si le(s) gérant(s) sont désignés dans les statuts.
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales lorsque l'avis est publié dans un journal « papier » OU, uniquement lorsque l'annonce est publiée dans un service de presse en ligne (SPEL) dûment habilité, 1 copie de l'attestation de parution.

AUTRES PIÈCES

En cas de nomination de commissaires aux comptes, titulaires et suppléants

- 1 copie de l'acte de nomination des commissaires aux comptes (titulaire et suppléant) certifiée conforme par le(s) gérant(s), sauf s'ils sont désignés dans les statuts.
- 1 copie de l'attestation d'inscription à la compagnie régionale des commissaires aux comptes,

En cas d'exercice d'une activité réglementée pour le RCS

- En fonction de l'activité, 1 copie ou 1 original de l'autorisation ou de la déclaration préalable⁶.

En cas de signature du formulaire par une autre personne que le représentant légal

- 1 original du pouvoir nominatif signé par le gérant, sauf si les actes comportent la procuration donnée au signataire du formulaire.